

Les infos

Vendredi 28 Novembre 2008



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La négociation liée au renouvellement de l'accord sur l'Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, est arrivée à son terme le 21 novembre après 4 réunions. Les dispositions du précédent accord, signé en juin 2005 par 4 syndicats, CFDT, CFTC, CGT et FO, a permis la révision de situation 1632 femmes à leur retour de congé maternité, sur 2957 retours en 3 ans. Concernant la mesure phare de l'accord en faveur des femmes de plus de 45 ans, sur 6480 concernées, 3344 ont bénéficié d'une augmentation et 1013 ont été promues. Au total donc, le précédent accord a représenté un budget spécifique supérieur à 1 million d'€ sur ces mesures. Parallèlement, afin de respecter la loi sur la suppression des écarts salariaux, 536 femmes ont été augmentées cette année, pour un montant global de 740 000€. La direction a annoncé qu'elle allait consacrer un budget de 800 000€ l'an prochain à cet effet, mais sachant que cette suppression est imposée par la loi avant le 31/12/2010, suite à notre remarque, elle a spécifié que ce budget est un minimum, car il ne suffira probablement pas. Le projet de texte du nouvel accord reprend la plupart des dispositions de l'ancien et intègre quelques évolutions. Celles-ci sont la conséquence de l'évolution de la loi d'une part, et de la pression des signataires de l'accord précédent d'autre part sur 2 points essentiels : la gestion et le suivi des retours de congés maternité et les garanties en matière d'égalité salariale.

Signalons aussi une avancée majeure, obtenue par la CGT et la CFDT, qui donne aux représentants du personnel locaux un grand rôle, la présentation d'un bilan annuel des entretiens de retour de maternité au CE. Reste la question de l'impact du congé maternité sur la part variable de rémunération qui n'est pas tranché par le texte final. Selon nous, cette part doit être intégralement maintenue. La tentative de la direction d'inclure dans le texte le principe de la proratisation des rémunérations variables a échoué. La CGT a décidé de consulter ses adhérents afin de prendre position sur le projet d'accord en vue de la réunion de signature prévue le 10 décembre.

PUPUCE A DIT STOP

Lorsque la direction a mis en place une procédure interne pour traiter du harcèlement, nous avons critiqué celle-ci et alerté sur son indépendance toute relative. Cette fois-ci, la coupe est pleine. Saisie d'une plainte de harcèlement sexuel au CRCM de Lille, la direction a mené une enquête et produit un rapport digne de ces temps anciens où la victime était considérée comme coupable car provocante ! Tout juste si l'auteur du rapport admet que d'avoir des gestes et des propos déplacés sont « inacceptables ». Cette affaire révèle également des rapports de travail tout aussi déplacés sur le CRCM, où ils ne semblent anormal à personne qu'un superviseur appelle les téléconseillères « pupuce » ou « ma chérie », ou les supervise pendant les prises d'appel avec massage d'épaules... une attitude jugée très professionnelle, à l'écoute et disponible par « l'ensemble des personnes rencontrées » par ailleurs. L'affaire ne sera pas enterrée pour autant, car la victime a décidé de déposer une plainte pénale, et la CGT entend bien, puisqu'il est question d'égalité, revenir sur cette procédure interne de prévention du harcèlement, que l'on ferait mieux de baptiser procédure d'étouffement du harcèlement.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT